

# Projet de Parc naturel régional du Doubs Horloger

---



# Qu'est ce qu'un Parc naturel régional ?

---

UNE AMBITION D'EXCELLENCE POUR SON TERRITOIRE

# Qu'est-ce qu'un PNR ?

« Un **territoire rural habité**

reconnu pour son **patrimoine naturel** et **culturel**,  
mais à l'équilibre **fragile** ou **menacé**,

dont les communes et acteurs locaux s'organisent  
autour d'un projet concerté de **développement  
durable**,

basé sur la préservation et valorisation de son  
patrimoine, ses spécificités, son identité »

*cf. code de l'environnement*



Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?



# Les Missions d'un PNR ?

---



1. Protéger et valoriser les patrimoines naturels et culturels
2. Contribuer au développement économique et social, culturel et à la qualité de la vie
3. Contribuer à l'aménagement du territoire
4. Accueillir, éduquer et informer les publics (tourisme / éducation à l'environnement)
5. Expérimentation, innovation, exemplarité

→ Par des mesures de gestion et de protection de valeur **contractuelle (et non réglementaire\*)** pour l'ensemble de son territoire

→ Dans un territoire où l'**engagement** des signataires est **volontaires**

*« Une autre vie s'invente ici ! »*

# Pourquoi un PNR du Doubs Horloger?

---

# Quelle plus-value ?

---

Un classement national, conférant **une image de qualité, notoriété et attractivité : LABEL**

Une reconnaissance pouvant favoriser une meilleure appropriation par les acteurs

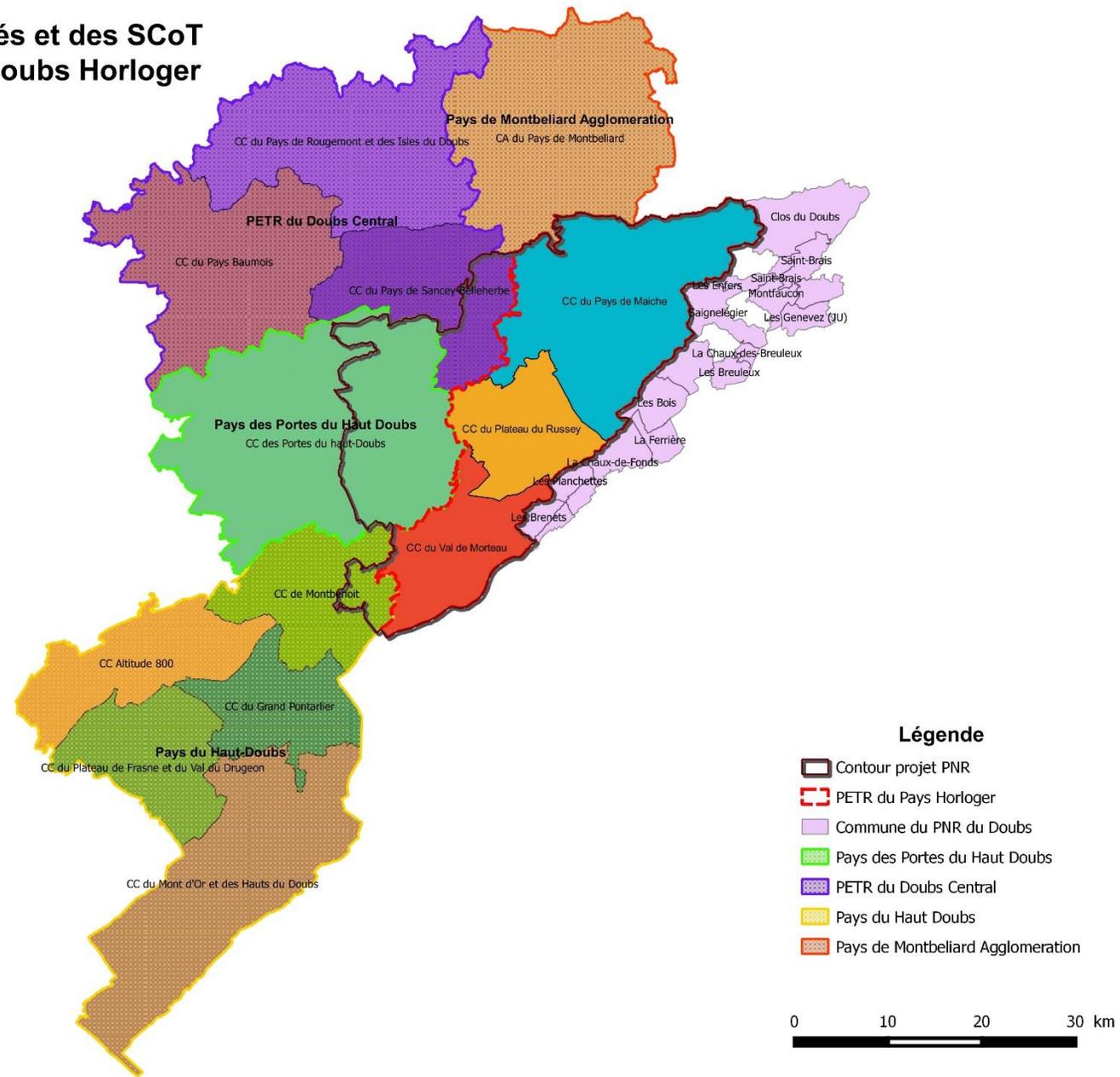
Une marque PARC\*, valorisable

Un incontournable de **l'aménagement du territoire**, un outil adapté à nos enjeux

Un **effet-levier non négligeable** sur les projets et l'économie de la région

Une mobilisation de **moyens spécifiques** et l'accompagnement d'une équipe **pluridisciplinaire**

# Carte des Intercommunalités et des SCoT concernés par le PNR du Doubs Horloger



**95 communes**

**6 intercommunalités**

**104 000 ha de surface**

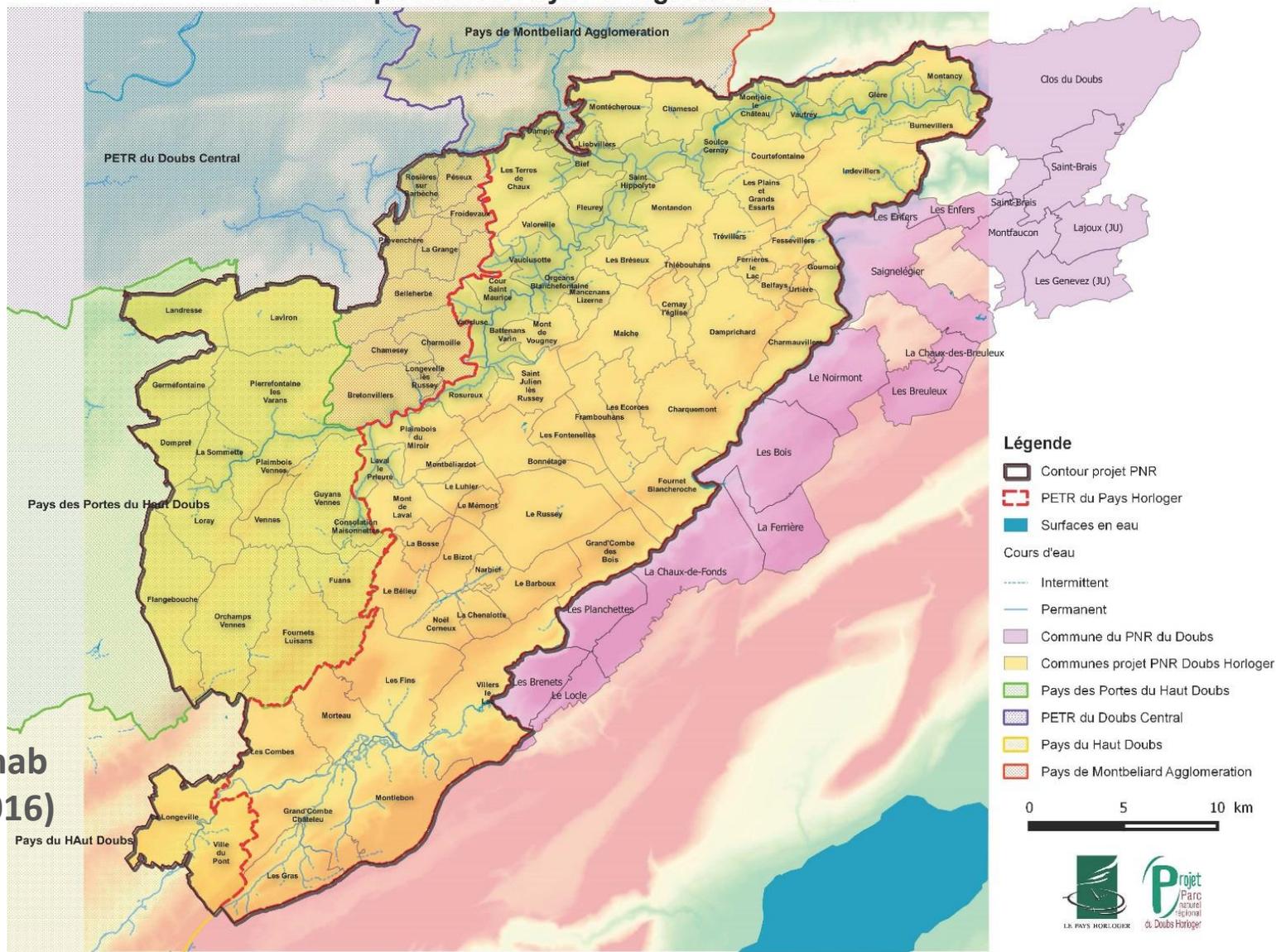
**500 km linéaire de cours d'eau**

**Plus de 40 000 ha de forêt**

**6 unités paysagères et 16 sous unités**

**Un territoire rural et  
faiblement peuplé (50 hab/km<sup>2</sup>) soit 58 668 hab  
(INSEE 2016)**

## Carte périmètres Pays Horloger et futur PNR



# Les 3 étapes d'une candidature

**Avis d'opportunité** : Évaluation préalable du potentiel du territoire et sollicitation de l'entrée en candidature (un temps administratif)

- acquis = officialise notre statut de « candidat au classement »

**Avis intermédiaire** : Élaboration d'un avant-projet de Charte avec les acteurs et première évaluation par les instances (un temps participatif)

- (à solliciter à mi-parcours)

**Avis final** : Ajustement du projet en vue d'une validation définitive et dépôt de la candidature (un temps mixte)

- (à solliciter en fin de démarche)



PRÉFET DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Franche-Comté

Service Biodiversité, Eau, Paysages  
Département Nature, Paysages et Territoires

Nos réf : ELIUDREAL N°  
Vos réf :  
Affaire suivie par : Elisabeth LEMAIRE  
Elisabeth.lemaire@developpement-durable.gouv.fr  
Tél : 03 81 21 67 90 - Fax : 03 81 21 69 99

## Projet de Parc naturel régional du "Doubs transfrontalier" Avis motivé de l'Etat

PJ : Contribution de l'Etat à la définition des enjeux du territoire de projet  
Avis du CNPN et de la FPNRF

Par délibération en date du 17 décembre 2011, le Conseil régional de Franche-Comté a décidé la mise à l'étude du projet de Parc naturel régional (PNR) du Doubs transfrontalier. La délibération motive prescrit l'élaboration d'une charte pour ce territoire, détermine un périmètre d'étude et définit les modalités de l'association des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements, ainsi que celles de la concertation avec les autres partenaires.

L'avis de l'Etat est sollicité sur l'opportunité du projet de PNR et sur la proposition de périmètre. En application des dispositions du II de l'article R. 333-6 du Code de l'environnement, j'ai saisi le Conseil national de protection de la nature (CNPN) ainsi que la Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF) qui sont venus visiter le territoire de projet en juillet et août 2012. Vous trouverez ci-joints les avis de ces instances nationales. Les services déconcentrés de l'Etat ont également été consultés au printemps 2012.

Le projet a été examiné selon les critères suivants :

- La qualité du territoire et la cohérence du périmètre au regard des critères de classement des parcs naturels régionaux ;
- La pertinence de l'outil Parc naturel régional pour le territoire ;
- L'adhésion des acteurs locaux au projet ;
- Les modalités d'association des partenaires.

Le territoire proposé à l'étude est situé à l'extrême Est du département du Doubs, sur la partie où la rivière Doubs est frontalière avec la Suisse, au Sud de l'agglomération de Montbéliard, et au Nord de la ville de Pontarlier. Il couvre une superficie d'environ 98 000 ha, compte 51 000 habitants et regroupe 93 communes.

La DREAL Franche-Comté est certifiée ISO 9001/2008 sur une partie de ses missions  
N° de déclaration : 9900 17060 / 13060 17060  
Tél : 03 81 21 67 90 - Fax : 03 81 21 69 99  
TEMIS, 17 E rue Alan Savary BP 2566 25025 BESANCON CEDEX  
www.france.comte.developpement-durable.pca.fr

# Où en est-on ?

2008-2009 : « Etude d'opportunité » par la Région

2010-2011 : délégation et organisation du portage Pays, prescription de l'élaboration

2012-2014 : Entrée en candidature officielle, définition de la démarche de travail et d'une stratégie préfiguratrice

2015-2018 : Elaboration participative de la Charte avec les acteurs (projet de territoire)

**2019 : Avis intermédiaire + approbation de la Charte (enquête publique et délibérations des communes)**

2020 ? dépôt espéré de notre candidature et classement

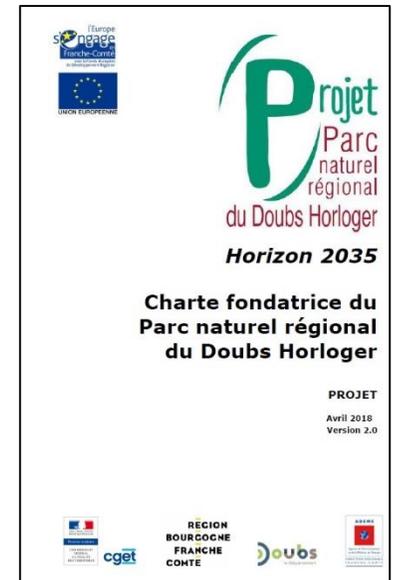


Pour 2014 - 2015

Stratégie préfiguratrice PNR



Mars 2014 - décembre 2014



# Une élaboration participative

**6 années de concertation**

**Participation de 1000 personnes**

**Enquête population: 600 réponses**

**Environ 40 ateliers thématiques**

**Participation et consultation :  
professionnels, associations, élus,  
futurs signataires de la charte**

**Dans un esprit constructif  
avec toutes les parties prenantes**

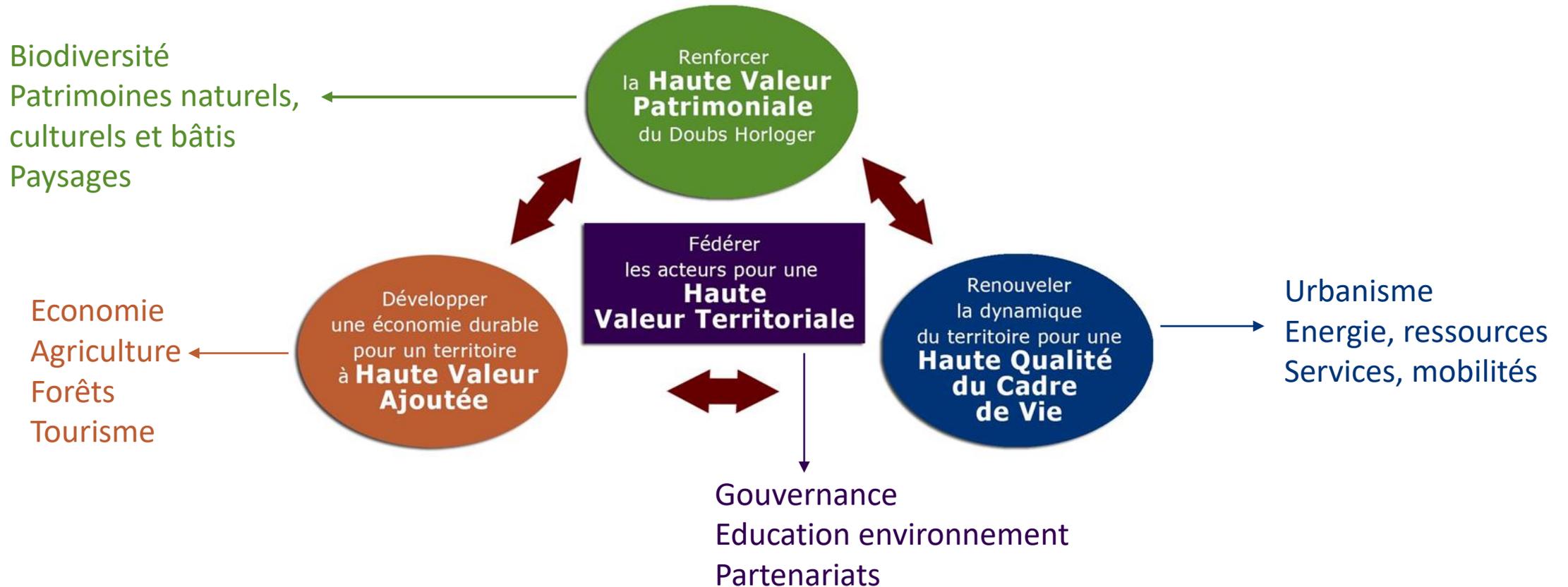


# Présentation de la Charte et des axes

---

# Spécificités de notre charte

Porter le principe de **Haute Valeur** au centre de son projet de développement durable à travers **4 défis**



# La charte du PNR du Doubs Horloger

4 axes ou 4 défis, déclinés en 11 orientations et 32 mesures :

 10 mesures phares : Enjeux majeurs du territoire

## Axe 1 : Renforcer la haute valeur patrimoniale du Doubs Horloger

**Orientation 1.1 : Conforter durablement la biodiversité, garantir la fonctionnalité écologique du territoire et une ressource en eau de qualité**

**Orientation 1.2 : Valoriser le patrimoine bâti et reconnaître les savoir-faire**

**Orientation 1.3 : Conserver des paysages de qualité, riches de leur diversité et valorisant les caractéristiques locales**

 **Mesure 1.1.1 : Préserver les milieux naturels remarquables et les espèces emblématiques**

 **Mesure 1.1.2 : Garantir la fonctionnalité écologique des milieux naturels**

Mesure 1.1.3 : S'engager en faveur de la nature ordinaire

 **Mesure 1.1.4 : Gérer durablement les ressources en eaux souterraines et superficielles**

Mesure 1.2.1 : Maintenir et valoriser les savoir-faire et le patrimoine bâti local caractéristique

 **Mesure 1.2.2 : Promouvoir une architecture de qualité, entre tradition et modernité**

Mesure 1.2.3 : Protéger et transmettre les savoir-faire locaux

 **Mesure 1.3.1 : Pérenniser et promouvoir la qualité des paysages**

# La charte du PNR du Doubs Horloger

## Axe 2 : Renouveler la dynamique du territoire pour une haute qualité du cadre de vie

**Orientation 2.1 : Aménager le territoire de manière durable**

**Orientation 2.2 : Conduire la transition énergétique pour devenir un territoire à énergie positive**

**Orientation 2.3 : Offrir un territoire disposant de service innovants et d'une offre culturelle diversifiée**

 **Mesure 2.1.1 : Ménager le territoire par une urbanisation frugale**

 **Mesure 2.1.2 : Revitaliser les centres des villes et villages et requalifier les zones d'activités économiques**

Mesure 2.1.3 : Améliorer la qualité de l'aménagement du territoire

 **Mesure 2.2.1 : Accroître la sobriété et l'efficacité énergétique du territoire**

Mesure 2.2.2 : Développer des énergies renouvelables et de récupération

Mesure 2.2.3 : Accentuer la résilience du territoire

Mesure 2.2.4 : Rationaliser les déplacements automobiles et améliorer l'accessibilité aux mobilités durables

Mesure 2.3.1 : Adapter les services à l'évolution de la population à travers l'innovation

Mesure 2.3.2 : Assurer la cohérence de l'offre culturelle

# La charte du PNR du Doubs Horloger

## Axe 3 : Développer une économie durable pour un territoire à haute valeur ajoutée

**Orientation 3.1 : Développer des filières d'excellence activant nos ressources territoriales selon des modes d'exploitation et de valorisation durables**

**Orientation 3.2 : Disposer d'une agriculture, d'une sylviculture et d'une filière bois multifonctionnelles et diversifiées**

Mesure 3.1.1 : Pérenniser les filières locales et garantir le « panier de biens et services du Doubs Horloger »

Mesure 3.1.2 : Encourager l'innovation pour un modèle économique durable

Mesure 3.1.3 : Valoriser les qualités existantes du territoire et activer de nouvelles ressources selon un mode pérenne

Mesure 3.1.4 : Soutenir et accompagner les entreprises vers la performance environnementale

Mesure 3.2.1 : Promouvoir une agriculture à haute valeur ajoutée économique, sociale et environnementale

**Mesure 3.2.2 : Diversifier les activités agricoles et développer les circuits de proximité**

Mesure 3.2.3 : Gérer durablement les ressources forestières

**Mesure 3.2.4 : Accroître la structuration de la filière bois et favoriser l'innovation et l'excellence pour le rayonnement de la filière**

# La charte du PNR du Doubs Horloger

**Axe 3 : Développer une économie durable pour un territoire à haute valeur ajoutée**

**Axe 4 : Fédérer les acteurs pour une Haute Valeur Territoriale**

**Orientation 3.3 : Favoriser un tourisme durable qui valorise le patrimoine naturel et culturel**

**Orientation 4.1 : Renforcer les coopérations et la cohérence de l'action**

**Orientation 4.2 : Partager et éduquer aux valeurs du territoire**

Mesure 3.3.1 : Structurer une offre touristique d'activités de pleine nature en 4 saisons pour s'adapter aux changements climatiques

Mesure 3.3.2 : Concilier fréquentation et valorisation durable des sites touristiques et naturels.

Mesure 3.3.3 : Consolider l'offre d'hébergements et mettre en réseau les acteurs du tourisme.

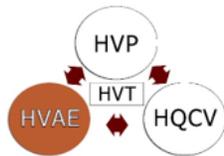
Mesure 4.1.1 : Garantir la cohérence de l'action publique locale

Mesure 4.1.2 : Renforcer les coopérations avec le Parc naturel régional voisin du Doubs suisse, les villes portes ainsi qu'au sein des réseaux des PNR autour d'enjeux partagés

Mesure 4.2.1 : Mobiliser, sensibiliser, informer les acteurs, moteurs de la dynamique

Mesure 4.2.2 : Eduquer à l'environnement, au développement durable, au territoire

# Axe 3 : Développer une économie durable pour un territoire à haute valeur ajoutée



## AXE 3 – DEVELOPPER UNE ECONOMIE DURABLE POUR UN TERRITOIRE A HAUTE VALEUR AJOUTEE

### Orientation 3.2 – Disposer d’une agriculture, d’une gestion forestière et d’une filière bois multifonctionnelles et diversifiées

L’agriculture et la forêt occupent une place importante au sein du territoire, par les espaces qu’elles occupent (environ 97 % du territoire) et l’activité qu’elles génèrent. Mais leur fonction n’est pas que productive, elles contribuent aussi à la qualité des paysages, à la protection de l’environnement, aux loisirs...

L’activité agricole est majoritairement dédiée à la production laitière et une transformation en fromages de haute qualité et sous appellation, encadrées par des cahiers des charges stricts.

Dans un contexte favorable au bois, la filière bois dispose d’un tissu d’entreprise important et diversifié sur le territoire.

Les défis pour le territoire se portent principalement sur une perte d’actifs agricoles avec pour conséquence l’évolution de la structuration des exploitations (agrandissement et concentration), l’évolution des activités, des pratiques et l’augmentation des risques naturels et des pullulations (campagnols) impactant de plus en plus la biodiversité du territoire et les exploitations. Le tout accentué par la sensibilité des milieux du territoire situé sur sol karstique et en moyenne montagne.

Enfin le maintien d’un tissu important d’entreprises de la filière bois doit faire face à la concurrence et être en capacités de répondre aux nouvelles demandes techniques, économiques, locales et environnementales.

L’objectif pour le Parc est triple et complémentaire :

-assurer un maintien du caractère multifonctionnel des espaces forestiers et agricoles et leurs interactions.

-garantir une diversification de l’agriculture pour répondre à une demande de produits locaux et de circuits de proximité tout en offrant de nouveaux débouchés aux exploitations.

-assurer le maintien de son tissu important d’entreprises, le fédérer en réseau, accroître la mobilisation du bois tout en répondant à la demande locale et augmenter sa résilience face aux changements climatiques.

C’est cette triple approche qui permettra de disposer d’une agriculture et d’une sylviculture qui préservent l’environnement et qui répondent à une demande locale de circuits de proximité, et cette approche offrira une meilleure résilience face aux changements climatiques. Le tout permettra d’obtenir de nouveaux débouchés pour les exploitations et entreprises afin d’assurer le maintien du tissu socioéconomique et accroître leur valeur ajoutée.

En s’engageant avec ses partenaires, le Parc naturel régional du Doubs Horloger mobilisera les acteurs autour de cette stratégie territoriale, à travers **4 mesures** :

**Mesure 3.2.1 - Promouvoir une agriculture à haute valeur ajoutée économique, sociale et environnementale**

**Mesure 3.2.2 - Diversifier les activités agricoles et développer les circuits de proximité**

Rappel de l’axe

Nom de l’orientation

Rappel de l’enjeu

Noms des mesures

# Axe 3 : Développer une économie durable pour un territoire à haute valeur ajoutée

**Mesure 3.2.1 - Promouvoir une agriculture à haute valeur ajoutée économique, sociale et environnementale**

**Mesure 3.2.2 - Diversifier les activités agricoles et développer les circuits de proximité**

**Mesure 3.2.3 - Gérer durablement les ressources forestières**

**Mesure 3.2.4 - Accroître la structuration de la filière bois et favoriser l'innovation et l'excellence**

## **INDICATEURS DE CONTEXTE :**

- **3.2.A** - Évolution du nombre d'exploitations agricoles certifiées agriculture biologique ou en conversion.
- **3.2.B** - Évolution des participants aux concours des Pratiques Agro-écologiques - Prairies et Parcours.
- **3.2.C** - Évolution des mesures réglementaires en forêt communale.
- **3.2.D** - Évolution du nombre d'emplois dans la première et seconde transformation du bois.

Noms des mesures

Indicateurs de contexte



# Mesure 3.2.4 - Accroître la structuration de la filière bois et favoriser l'innovation et l'excellence

## Axe 3 - Orientation 3.2



Rappel de l'axe et orientation



## MESURE 3.2.4 - ACCROITRE LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE BOIS ET FAVORISER L'INNOVATION ET L'EXCELLENCE

Nom de la mesure

### CONTEXTE

La filière bois est la 5ème filière industrielle régionale. La valorisation de la ressource forestière locale essentiellement résineuse génère une activité économique importante impliquant environ 700 emplois (92 entreprises de travaux forestiers, 19 scieries, 39 entreprises dans la construction bois, 23 entreprises dans l'ameublement et 4 tourneries) sur le Parc. Les établissements de la filière bois sont majoritairement de petites et moyennes entités, et dans un contexte de concurrence internationale accrue et d'une demande de plus en plus exigeante, il est nécessaire d'améliorer la compétitivité de ces entreprises.

Pictogramme « Axe phare »

Tout comme pour les autres filières, l'innovation est pour la filière bois un levier important pour son adaptation et son positionnement stratégique. Elle l'est d'autant plus compte tenu du niveau de structuration actuelle de la filière mais aussi de son potentiel de développement lié à l'importance du couvert forestier, des savoir-faire locaux et d'une demande en développement.

Contexte : Pourquoi ?

L'adaptation de la filière est donc un enjeu d'avenir important pour une meilleure valorisation de la ressource forestière, une préservation de ces marchés de niches et un accroissement de la valeur ajoutée locale.

### RÉSULTATS À ATTEINDRE :

- Maintien de l'activité de la filière bois locale.
- La filière bois énergie couvre les besoins du territoire.
- Augmentation des constructions publiques utilisant du bois local.

Objectifs à atteindre

### INDICATEURS DE RÉSULTATS :

- **3.2.4.A** - Évolution de l'emploi dans les entreprises de la filière bois locale.
- **3.2.4.B** - Volume de bois énergie mobilisé sur le territoire.
- **3.2.4.C** - Nombre de constructions publiques utilisant du bois local.

Indicateurs de résultat



# Mesure 3.2.4 - Accroître la structuration de la filière bois et favoriser l'innovation et l'excellence

## DISPOSITIONS :

- > Structurer la filière bois.
- > Accroître la valeur ajoutée locale de la filière bois.

### Disposition 1

#### Moyen terme Structurer la filière bois :

- Améliorer la connaissance de la filière bois locale, de ses besoins et de ses débouchés sur l'ensemble du territoire.
- Informer et mettre en réseau les acteurs :
  - Développer les échanges entre sylviculteurs, transformateurs, habitants au moyen d'outils de gouvernance du type plate-forme d'échange et de la mise en place de filières courtes.
  - Encourager, faciliter et accompagner les projets collectifs et collaboratifs portés ou souhaités par les entreprises de la filière.
- Aider au maintien voire au développement du tissu d'entreprises liées à la filière bois :
  - Améliorer la structuration et la qualification des entreprises de travaux forestiers, des scieries, des menuiseries, des entreprises de transformation ...
  - Travailler avec les acteurs de la filière forêt-bois à l'optimisation de la mobilisation des bois pour favoriser leur transformation locale : développer une mobilisation groupée (public/privé) ; encourager et communiquer sur les modes de vente structurants qui permettent un partenariat producteur transformateur sur le long terme.
- Coordonner les entreprises afin d'organiser une chaîne de valeur de la filière locale en respectant une hiérarchisation des usages (bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie) et permettre son développement (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> transformation)
- Définir et valoriser une identité locale de la filière, entre artisanat et industrie : valoriser et communiquer sur les démarches existantes ou en cours (certifications forestières, ex : AOC Bois du Jura), les actions de promotion du bois, la diversité des productions forestières.
- Renforcer l'utilisation du bois local par les porteurs de projets privés.
- Développer des partenariats avec les structures de formation liées aux métiers du bois afin de répondre aux mieux aux attentes des professionnels et susciter l'engouement des élèves (places d'apprentissage, sorties sur le terrain, offres de formation...) (cf. mesure 1.2.2).
- Encourager et accompagner les entreprises à développer des liens avec les laboratoires de Recherche & Développement (ex : mettre à disposition des espaces novateurs multi filières type « Fablab », permettant de créer de nouveaux partenariats entre filières et conforter la mise en réseau filière bois/ constructeurs/ Pôle Recherche & Développement) (cf. mesure 3.1.2).

### Disposition 2

#### Long terme Accroître la valeur ajoutée locale :

- Développer une économie du bois à forte valeur ajoutée tournée vers la valorisation des gros bois d'essence locale (mobilier, construction...) et de bois d'œuvre de qualité répondant aux enjeux sociétaux et environnementaux.
- Accompagner le développement raisonné, local et durable de la filière bois-énergie en tenant compte des besoins et des ressources disponibles localement (plan d'approvisionnement territorial) et en veillant au bilan environnemental global des projets (ex : développement de chaudières bois collectives) (cf. mesure 2.2.1).

Dispositions

Contenu des dispositions

Réalisation à Long terme



# Mesure 3.2.4 - Accroître la structuration de la filière bois et favoriser l'innovation et l'excellence

## RÔLE DU PARC

- **En tant que chef de file, le Parc :**
  - Accompagne techniquement les collectivités et les acteurs locaux dans les projets de développement de l'économie du bois.
- **En tant qu'animateur, le Parc :**
  - Met en place des dispositifs de sensibilisation répondant aux attentes des entreprises en partenariat avec les organismes compétents (FIBOIS, CRPF, URACOFOR, Universités, Lycées ...).
  - Communique sur les actions visant à développer le potentiel de la filière bois déjà en place.
  - Anime et coordonne une stratégie territoriale de développement de l'économie du bois à l'échelle du territoire, en lien avec les interprofessions.
  - Favorise les contacts entre les acteurs locaux de l'économie du bois, producteurs et utilisateurs.
- **En tant que partenaire, le Parc :**
  - Créé une identité à la filière, la promeut et communique dessus.

## ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

### L'État s'engage à :

- Sensibiliser aux différents usages du bois et des produits bois locaux et bois énergie construction.
- Aider grâce au contrat régional forêt-bois les acteurs de la première transformation à optimiser la qualité des gros bois et à innover dans la recherche de nouveaux produits.

### Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté s'engage à :

- Soutenir la gestion durable de la forêt, en accompagnant les projets liés à l'amélioration de la valeur économique des bois et à la mobilisation de la ressource.
- Accompagner méthodologiquement le Parc dans la mutualisation d'expériences et l'usage du bois local.
- Soutenir des initiatives en matière d'innovation, d'expérimentation, d'information, de promotion de l'usage du bois dans le cadre de ces politiques économiques.
- Accompagner le développement du bois énergie en cohérence avec la disponibilité de la ressource dans le cadre de ses politiques de transition énergétique.

### Le Département du Doubs s'engage à :

- Soutenir, dans le cadre du PDR, les investissements permettant de moderniser les entreprises d'exploitation forestière dans le but de maintenir une filière efficiente, durable et génératrice d'emploi sur le territoire.

Rôle du Parc : les actions que nous engagerons

Engagements des partenaires à nos côtés

# Mesure 3.2.4 - Accroître la structuration de la filière bois et favoriser l'innovation et l'excellence

Les intercommunalités et les communes s'engagent à (selon qu'elles possèdent ou non la compétence concernée) :

- Privilégier sur leur propriétés l'approvisionnement vers / auprès des acteurs locaux notamment en développant des modes de vente structurants pour la filière.
- Défendre les initiatives locales visant à développer une économie du bois à forte valeur ajoutée.
- Privilégier l'utilisation du bois local dans les constructions publiques dans le respect de l'ordonnance des marchés publics.
- Travailler à la diffusion de ces projets auprès des maîtres d'ouvrages afin de massifier les projets.

Les partenaires associés :

COFOR, ONF, CRPF, Coopératives forestière, Interprofession FIBOIS Bourgogne Franche-Comté, Association Pro-forêt, interprofession, ADEME, chambre d'agriculture du Doubs, INRA...

Les PETR ou Pays contribuent à :

- Élaborer le Plan d'approvisionnement Territorial sur les territoires non couverts en cohérence avec la disponibilité de la ressource.

**LES INDICATEURS DE RÉALISATION :**

- **3.2.4.D** - Nombre de réunions sur la thématique PAT organisées.
- **3.2.4.E** - Construction d'un livret de promotion des constructions publique bois local du territoire.
- **3.2.4.F** - Nombre d'actions de sensibilisation entre acteurs locaux, producteurs et utilisateurs, sur les thèmes et enjeux liés à la forêt.

Engagement des  
partenaires

Autres partenaires  
pouvant être mobilisés

Indicateur de réalisation :  
ce que nous faisons



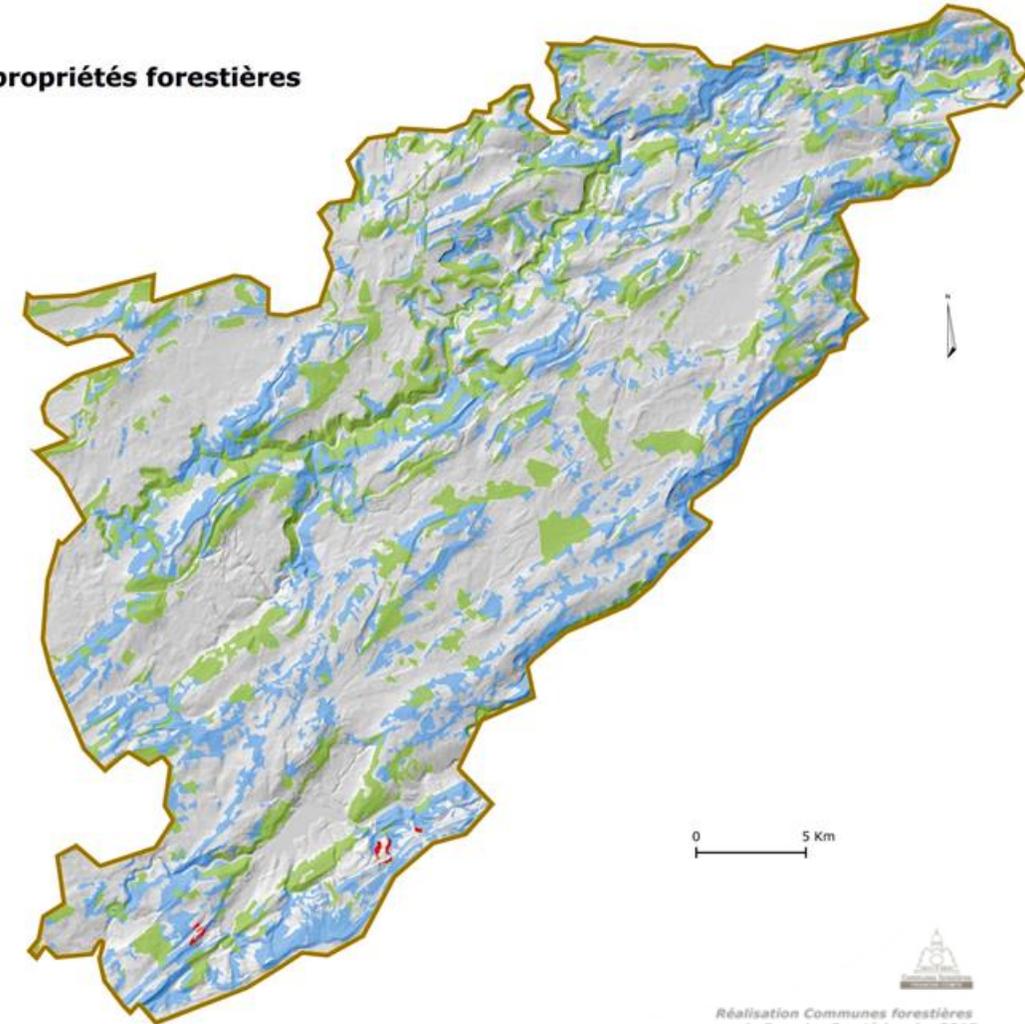
# La Forêt

La forêt couvre **40 318 ha**, soit 39% du territoire.

- Forêts privées : 21 612 ha, soit 54 %
- Forêts communales : 18 660 ha, soit 43 %
- Autres forêts publiques : 46 ha (forêt de l'hôpital de Morteau)
- Limites du Pnr

# Chiffres

Couverture et propriétés forestières

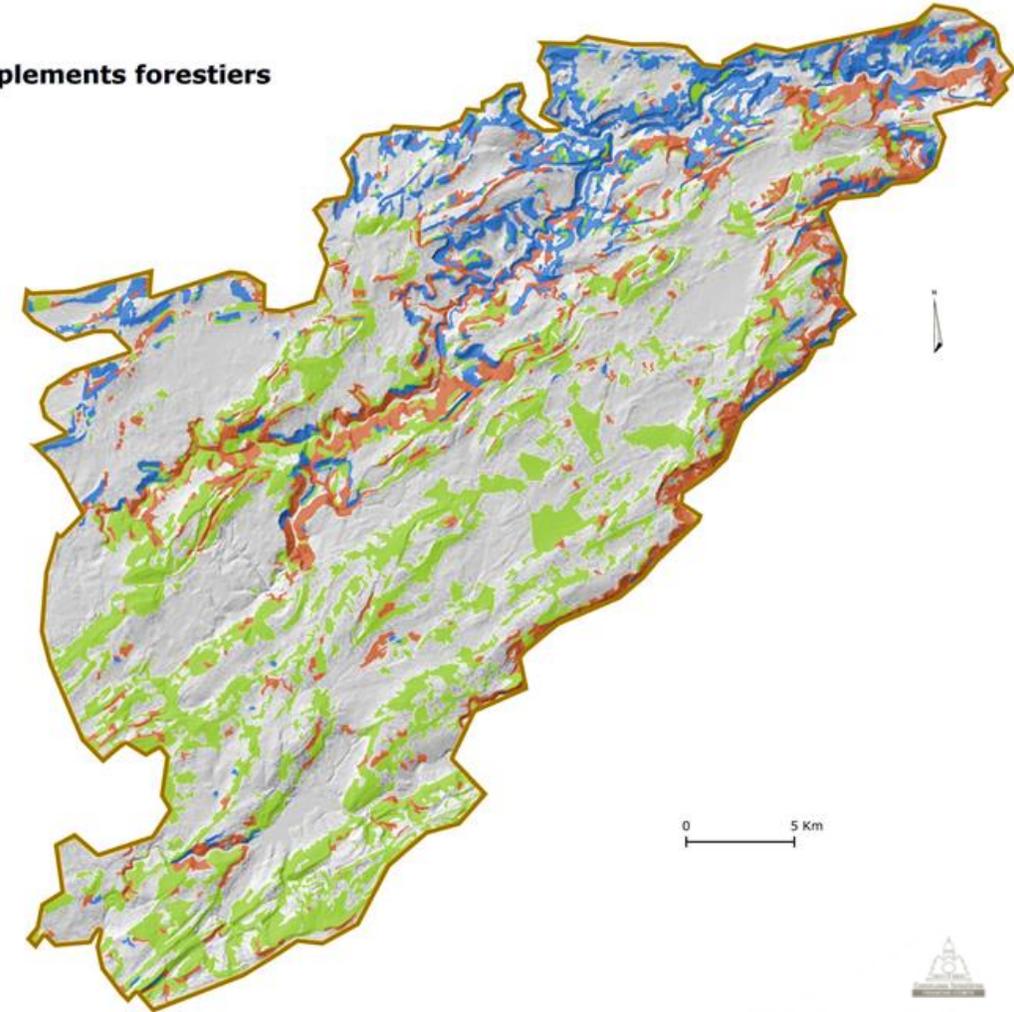


Source : ADIB, 2015 ; cartographie forestière V1® (IFN) ; BD ALTI, GEOFLA® - © IGN

Une forêt majoritairement **résineuse**.

- Forêts résineuses : 21 000 ha, soit 52 %
- Forêts feuillues : 9 000 ha, soit 22 %
- Forêts mixtes : 10 300 ha, soit 26 %
- Limites du Pnr

Types de peuplements forestiers



# Chiffres

Réalisation Communes forestières de Franche-Comté janvier 2015  
Source : ADIB, 2015 ; cartographie forestière V1® (IFN) ; BD ALTI, GEOFLA® - © IGN

Une valorisation de la **ressource forestière locale** qui génère une **activité économique importante** impliquant de nombreux emplois ( **env. 700** )

-  92 entreprises de travaux forestiers
-  19 scieries
-  39 entreprises de la construction (charpente, menuiserie, etc.)
-  23 entreprises dans l'ameublement
-  4 tourneries - tableteries
-  Couverture forestière
-  Limites du Pnr

Les entreprises de la filière forêt-bois

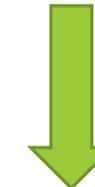


Réalisation Communes forestières de Franche-Comté janvier 2015  
Source : ADIB, 2015 ; cartographie forestière V1® (IFN) ; BD ALTI, GEOFLA® - © IGN

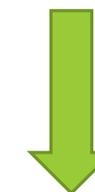
# Chiffres



**AXE 3 : Développer une économie durable pour un territoire à Haute Valeur Ajoutée**



**ORIENTATION 3.2 : DISPOSER D'UNE AGRICULTURE, D'UNE GESTION FORESTIÈRE ET D'UNE FILIÈRE BOIS MULTIFONCTIONNELLES ET DIVERSIFIÉES**



2 mesures dont  
1 mesure phare : 3.2.4

**Accroître la structuration de la filière bois et favoriser l'innovation et l'excellence**

**L'objectif du Parc est de conforter la forêt dans son caractère multifonctionnel.**

Il s'agit aussi de permettre sa **diversification**, de favoriser et de poursuivre **l'innovation**, la **recherche**, une gestion multifonctionnelle gage **d'adaptation aux changements climatiques**.

La structuration de la filière bois vise quant à elle à l'**accroissement de la valeur ajoutée** locale.



Mesures	Dispositions	Actions
Mesure 3.2.3 – Gérer durablement les ressources forestières	Dynamiser la gestion forestière	Développer des opérations de <b>restructuration foncière</b> (ex : acquisition par les communes des biens vacants et sans maîtres), des <b>plans de gestion groupés</b> (ex : GIEEF), Plans Simples de Gestion (PSG) concertés ...), <b>le tissu de structures de regroupement</b> (favoriser les existantes ex : coopératives, ASA) pour limiter le morcellement.
		Optimiser les <b>dessertes forestières</b> , ainsi que les <b>espaces de stockage</b> en prenant en compte les <b>enjeux environnementaux</b> (les habitats forestiers patrimoniaux, les différents corridors...) Mutualiser les différents <b>schémas de dessertes forestières</b> , coordonner régulièrement leur mise à jour et mettre en place une évaluation. b
		Travailler sur la <b>résilience des peuplements aux changements climatiques</b> : -Encourager les <b>partenaires forestiers</b> à mettre en place des <b>expérimentations</b> , des tests et des suivis. - <b>Vulgariser</b> et <i>communiquer</i> sur les études liées aux effets du <b>changement climatique</b> sur nos forêts auprès de la population.
		Encourager et promouvoir les expériences et les études sur une meilleure <b>intégration paysagère</b> des peuplements, notamment en <b>lisière</b> , en s'appuyant sur des expériences, des vulgarisations d'études menées par les gestionnaires forestiers (ex : CRPF), les instituts de recherches...
		Animer un <b>partage d'expérience</b> sur le thème de la forêt avec son réseau de partenaires et les Parcs naturels régionaux voisins.

Mesures	Dispositions	Actions
Mesure 3.2.3 – Gérer durablement les ressources forestières	Renforcer la durabilité des pratiques sylvicoles	Préserver <b>les zones humides</b> , les milieux aquatiques intra-forestiers à l'intérieur des massifs forestiers (cf. mesure 1.1.2).
		Veiller au maintien de l' <b>équilibre agro-sylvo-cynégétique</b> nécessaire à la préservation de la <b>biodiversité forestière</b> , son <b>renouvellement</b> ainsi que pour la préservation des <b>zones agricoles</b> proche des forêts et veiller à la gestion des éventuels <b>conflits d'usages</b>
		Développer <b>un tissu d'entreprises locales</b> d'exploitation forestière faisant appel à des techniques et une organisation ayant un impact écologique faible, favoriser la <b>transmission de ces savoir-faire</b> et <b>expérimenter une labellisation « Territoire PNR »</b> valorisant les pratiques respectueuses de la biodiversité
		Inciter les propriétaires forestiers par la <b>création d'un groupe pilote</b> à s'engager dans des démarches environnementales et à <b>faire reconnaître leurs pratiques</b> au travers de démarches de certification (ex : PEFC ou FSC)



**le SylvoTrophée**

Mesures	Dispositions	Actions
<p style="text-align: center;"><b>Mesure 3.2.4 – Accroître la structuration de la filière bois et favoriser l’innovation et l’excellence</b></p> 	<p style="text-align: center;">Structurer la filière bois</p>	<p>Améliorer la <b>connaissance</b> de la filière bois locale, de <b>ses besoins</b> et de ses <b>débouchés</b> sur l’ensemble du territoire.</p> <p>Informier et mettre en réseau les acteurs :  - Développer <b>les échanges</b> entre sylviculteurs, transformateurs, habitants au moyen <b>d’outils de gouvernance</b> du type plate-forme d’échange et de la mise en place de filières courtes.  - Encourager, faciliter et accompagner les <b>projets collectifs</b> et <b>collaboratifs portés</b> ou <b>souhaités</b> par les entreprises de la filière.</p> <p>Aider au <b>maintien</b> voire au <b>développement</b> du tissu d’entreprises liées à la filière bois :  - Travailler avec <b>les acteurs de la filière</b> forêt-bois à l’<b>optimisation</b> de la <b>mobilisation des bois</b> pour favoriser leur <b>transformation locale</b> : développer une <b>mobilisation groupée</b> (public/privé) ; encourager et communiquer sur les <b>modes de vente structurants</b> qui permettent un partenariat producteur transformateur sur <b>le long terme</b>.</p> <p>Définir et valoriser une <b>identité locale de la filière</b>, entre artisanat et industrie : valoriser et communiquer sur les démarches existantes ou en cours</p> <p>Encourager et accompagner les entreprises à développer <b>des liens</b> avec les <b>laboratoires de Recherche &amp; Développement</b> (ex : mettre à disposition des espaces novateurs multi filières type « Fablab », permettant de créer de nouveaux partenariats entre filières et conforter la mise en réseau filière bois/constructeurs/ Pôle Recherche &amp; Développement)</p>

### Mesure 3.2.4 - Accroître la structuration de la filière bois et favoriser l'innovation et l'excellence



Accroître la valeur ajoutée locale

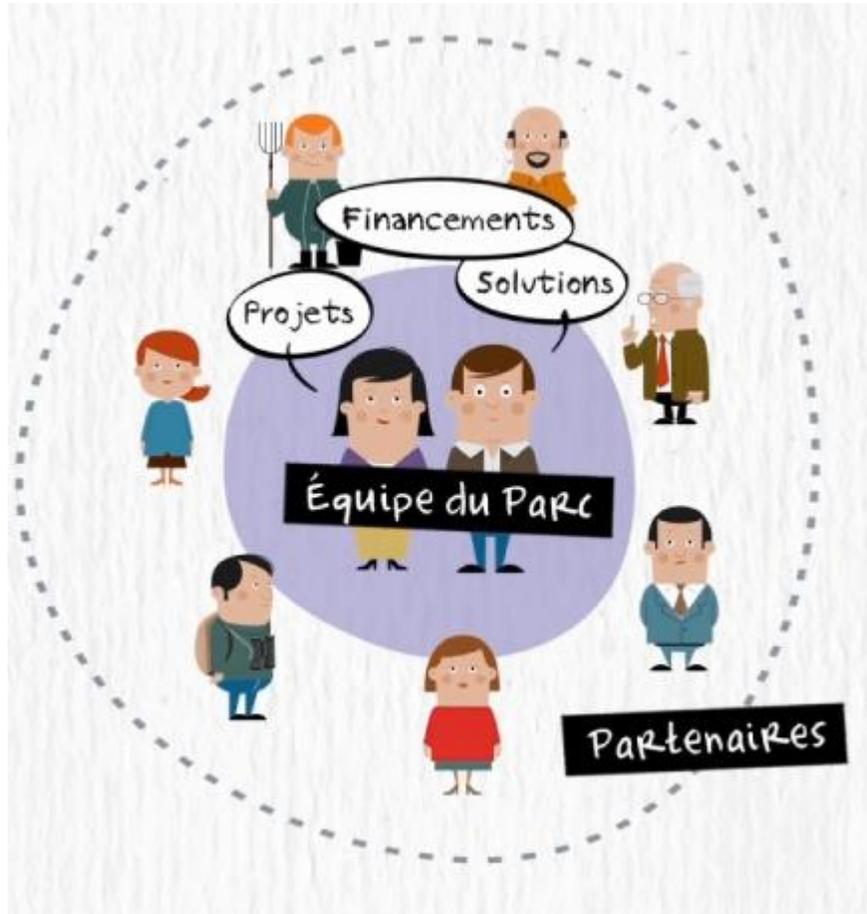
Développer une économie du bois à forte valeur ajoutée tournée vers la **valorisation des gros bois** d'essence locale (meubler, construction...) et de **bois d'œuvre de qualité** répondant aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Accompagner le développement raisonné, local et durable de la **filière bois-énergie** en tenant compte des besoins et des ressources disponibles localement (**PAT**) et en veillant au bilan environnemental global des projets (ex : développement de chaudières bois collectives)

Faire de la **commande publique** un **levier** pour les démarches **exemplaires** et la réalisation d'équipements démonstratifs liés au bois local en bénéficiant des savoir-faire du réseau régional des PNR et notamment du **PNR du Haut Jura**

**Étudier les essences et les bois** et **expérimenter** de nouvelles **utilisations** et de nouveaux **débouchés**, pour développer les utilisations du bois local et la diversité des productions





## Réalisation :

Personnel du **Parc** + **Partenaires**

Le rôle du Parc n'est **pas d'agir seul !**

C'est celui d'un animateur

Aide des projets à se **concrétiser**,  
chercher des **solutions**, des **financements**



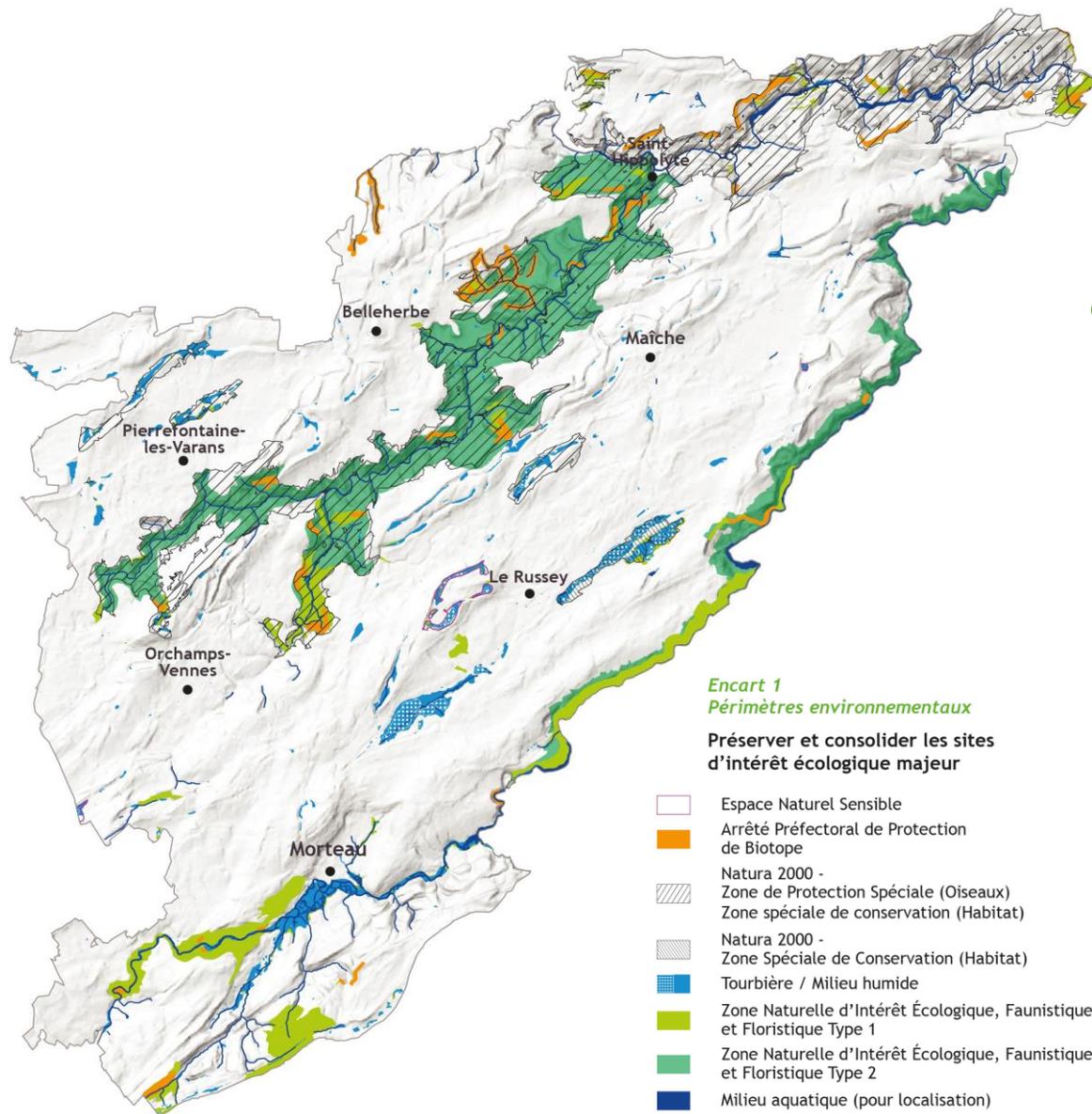


# Exemple du Pnr du Haut Jura

---

## ORIENTATION 1.1 : CONFORTER DURABLEMENT LA BIODIVERSITÉ, GARANTIR LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE ET UNE RESSOURCE EN EAU DE QUALITÉ

- **L'objectif** est de **protéger** et de **renforcer** des espaces naturels remarquables.
  - ↳ **enrayer leur perte, augmenter la résilience face au changement climatique**
- Les écosystèmes doivent être **interconnectés** entre eux.
  - ↳ **équilibre** entre protection et valorisation des espaces naturels, **complémentarité** entre nature ordinaire et remarquable.
- la ressource en eau : **améliorer** et **préserver** sa qualité générale et son volume.  
la multifonctionnalité des cours d'eau est à préserver
  - ↳ pour permettre de bénéficier d'une ressource de qualité par de meilleurs rejets et des continuités écologiques fonctionnelles.



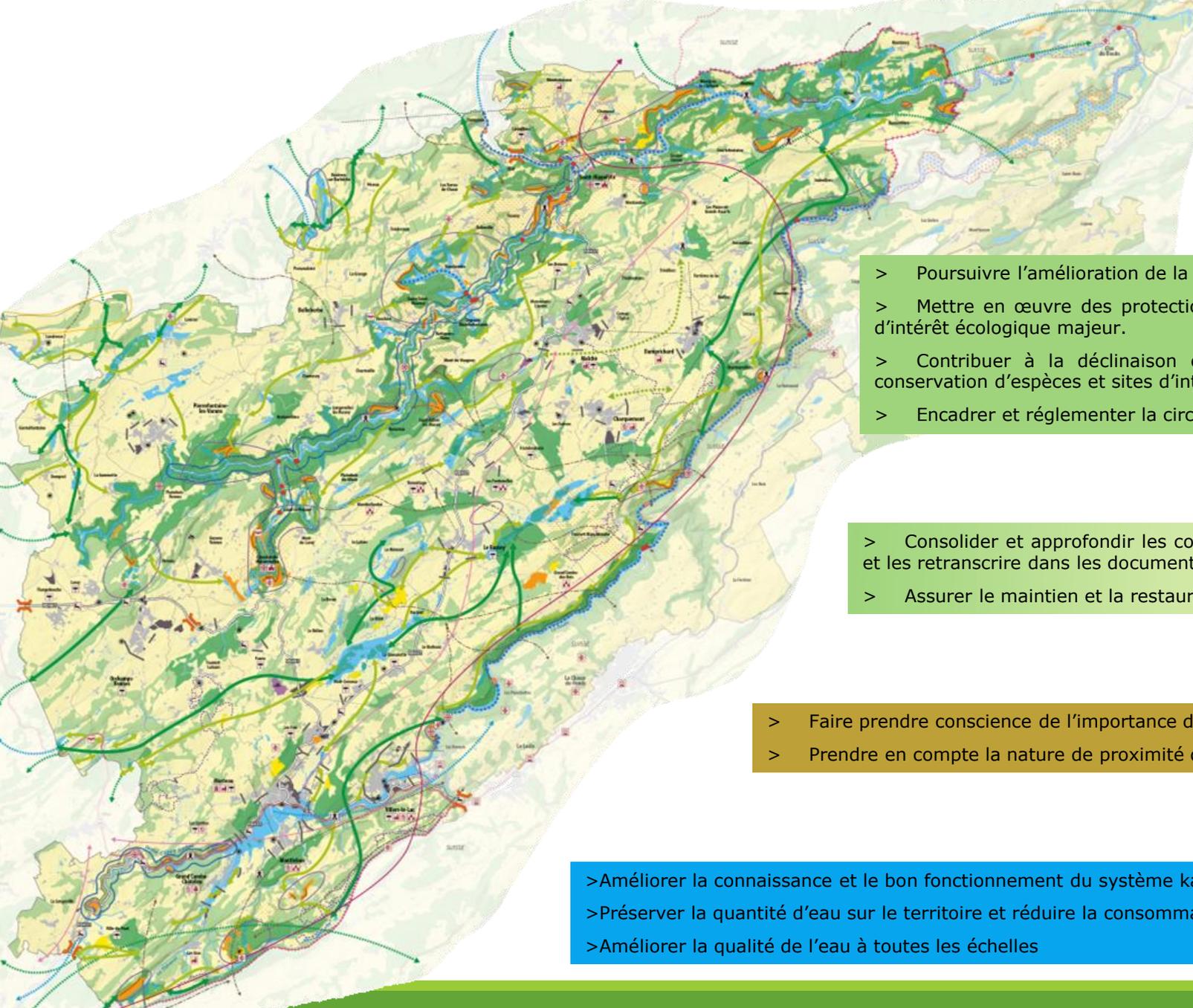
**Mesure 1.1.1 : Préserver les milieux naturels remarquables et les espèces emblématiques**

**Mesure 1.1.2 : Garantir la fonctionnalité écologique des milieux naturels**

**Mesure 1.1.3 : S'engager en faveur de la nature ordinaire**

**Mesure 1.1.4 : Gérer durablement les ressources en eaux souterraines et superficielles**

## Dispositions orientation 1.1 :



- > Poursuivre l'amélioration de la connaissance du patrimoine dans sa diversité.
- > Mettre en œuvre des protections réglementaires et des mesures de conservation sur les sites d'intérêt écologique majeur.
- > Contribuer à la déclinaison opérationnelle des plans d'action de gestion et des plans de conservation d'espèces et sites d'intérêt écologique majeur.
- > Encadrer et réglementer la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels.

- > Consolider et approfondir les connaissances et la spatialisation liées aux continuités écologiques et les retranscrire dans les documents d'urbanisme
- > Assurer le maintien et la restauration de la Trame Verte et Bleue.

- > Faire prendre conscience de l'importance de la biodiversité ordinaire.
- > Prendre en compte la nature de proximité dans la vie du territoire.

- > Améliorer la connaissance et le bon fonctionnement du système karstique souterrain
- > Préserver la quantité d'eau sur le territoire et réduire la consommation
- > Améliorer la qualité de l'eau à toutes les échelles

# Spécificités de notre charte

---

Tenir compte de la dimension **transfrontalière** du projet

- charte française cohérente avec celle suisse : tableaux de correspondance et projet partenarial à proposer

Articulation avec les **projets territoriaux voisins et associés**

- Pays du Haut-Doubs
- Pays du Doubs Central
- Pays des Portes du Haut-Doubs

Stratégie « Plan Climat » intégrée dans la Charte